

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

CNG  
Centre national de gestion

#### **Arrêté du 19 juin 2013 portant inscription au tableau d'avancement complémentaire au grade de directeur d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux hors classe au titre de l'année 2013**

NOR : AFSN1330410A

La directrice générale du Centre national de gestion,  
Vu le code de l'action sociale et des familles ;  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 6141-1 ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux en sa séance du 19 juin 2013,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de classe normale ci-après sont inscrits au titre de l'année 2013 au tableau d'avancement à la hors-classe de ce corps :

1. Mme Fanny BASILLE, directrice, foyer de la jeunesse Charles-Frey de Strasbourg (Bas-Rhin).
2. Mme Anne CANTIE, directrice adjointe, institut médico-éducatif départemental de Perpignan (Pyrénées-Orientales).
3. M. Jean-Luc CARPY, en service détaché, directeur d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, Fondation Père-Favron de Saint-Pierre (La Réunion).
4. Mme Valérie COLAS, directrice adjointe, maison de retraite intercommunale des Abers de Lannilis et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Saint-Pierre de Plabennec (Finistère).
5. M. Jean-Pierre COMTE, directeur, maison de retraite de Blamont et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Docteur-Gérard de L'Isle-sur-le-Doubs (Doubs).
6. Mme Chantal DUMAY, directrice, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Dauphin de Preuilly-sur-Claise et La Châtaigneraie de La Celle-Guenand (Indre-et-Loire).
7. Mme Adeline ESCRHUELA-FOREY, directrice adjointe, centres hospitaliers d'Auxerre, de Tonnerre et d'Avallon (Yonne).

8. Mme Évelyne LE GUYEC, directrice, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Martial-Taugourdeau de Fontaine-la-Guyon et intercommunal de Courville-sur-Eure et Pontgouin (Eure-et-Loir).
9. M. Éric LEONARD, directeur, maison de retraite Les Marronniers de Dompaire (Vosges).
10. Mme Marie-Noëlle MAHIAS, directrice adjointe, centre hospitalier Jules-Niel de Valréas et mise à disposition à 50 % auprès du groupement de coopération sociale et médico-sociale foyer-logement et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Beausoleil de Valréas (Vaucluse).
11. Mme Céline PIEKARZ, en service détaché, chargée de mission, conseil général des Pyrénées-Atlantiques de Pau et Bayonne (Pyrénées-Atlantiques).
12. M. Alphonse RATTENNI, directeur, maison d'enfants à caractère social Marie-Caizergues de Montpellier (Hérault).

#### Article 2

Les directeurs mentionnés ci-dessus sont nommés à la date à laquelle ils remplissent toutes les conditions statutaires.

#### Article 3

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

#### Article 4

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 19 juin 2013.

Pour la directrice générale  
du Centre national de gestion et par délégation :  
*La directrice générale adjointe,*  
M.-C. CHATENAY-RIVAUDAY-MAREL